

*Questions marquées d'un astérisque*

4. Chaque année, la bande indienne de Westbank et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien concluent des accords de contribution visant les divers programmes du ministère auxquels la bande est admissible. En 1986-1987, des accords de contribution ont été signés avec la bande de Westbank ainsi qu'avec toutes les autres bandes de la région de la Colombie-Britannique.

Ces accords ne remplacent aucun accord antérieur à proprement parler, mais ils comprennent tout engagement pouvant porter sur deux années financières (par exemple un projet d'immobilisation).

Les accords de contribution suivants ont été passés en 1986-1987:

Accord de contribution sur les services locaux (pour tous les programmes de Fonctionnements et Entretien.)

Logement	60,0
Immobilisations	87,0
Développement économique	67,9

LE CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ÉTAIN

Question n° 85—Mlle Nicholson:

1. Le gouvernement a-t-il contribué au fonctionnement du Conseil international de l'étain depuis que le Conseil a fait défaut à ses engagements en mars 1986 et, dans l'affirmative, à combien s'est élevée sa contribution?

2. Le gouvernement a-t-il été fait partie à toute poursuite en justice découlant du défaut du CIÉ et, dans l'affirmative, combien le gouvernement a) a-t-il dépensé en frais d'avocats? b) s'attend-il à dépenser en frais d'avocats?

3. Le gouvernement a) a-t-il pris des mesures pour mettre fin au défaut du CIÉ, b) propose-t-il des mesures qui limiteraient sa responsabilité légale envers les personnes qui ont subi des pertes et des dommages à la suite du défaut?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Oui. En 1986-87, la contribution canadienne s'est élevée à f47,817 (environ 95 000 \$).

2. a) Oui. en 1986-87, f200,899 (environ 402 000 \$).

b) Le montant futur en frais d'avocats est impossible à évaluer puisqu'il dépend de l'évolution du litige devant les tribunaux.

3. a) Le Canada a assisté le CIÉ dans ses efforts pour trouver une solution.

b) Non, le Canada n'est pas responsable des dettes du CIÉ.

LES CANADIENS ASSASSINÉS AU MEXIQUE

Question n° 144—M. Minaker:

Entre le 1<sup>er</sup> novembre 1984 et le 1<sup>er</sup> avril 1987, des Canadiens au Mexique ont été victimes a) de meurtre à la suite d'actes criminels, b) d'agressions ou d'autres délits criminels contre leur personne ou leurs biens et, dans l'affirmative, (i) combien (ii) dans chaque cas, où le délit a-t-il été commis et a-t-on porté des accusations criminelles?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Les Canadiens dont les noms figurent ci-dessous ont été tués ou blessés lors d'agressions commises au Mexique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1984. Autant que nous sachions, seul le cas de M. Placide Dodier a donné lieu à des accusations.

Victimes de meurtre ou d'agression	Lieu	Date
Dana Mart Fujikawa — assassinée	Guadalajara	25 janvier 1985
Tamara Fujikawa — agressée	Guadalajara	25 janvier 1985
James Stobbard — agressé:	Mazatlan	9 septembre 1985
les autorités mexicaines ont prétendu qu'il avait été heurté par un autobus		
Paul de Luca — assassiné par balles	Reynosa	6 février 1986
Danny Douglas Clark — assassiné par balles	Puerto Vallarta	17 mars 1986
Ham Boehni — mort à la suite d'un délit de fuite	Ciudad Juarez	15 avril 1986
Placide Dodier — assassiné par balles	Matamoros	28 avril 1986

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

\* \* \*

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question n° 141 marquée d'un astérisque.

FAILLITES DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA ET DE LA NORBANQUE

Question no \*141—Mlle Nicholson (Trinity):

1. Le gouvernement est-il l'objet de poursuites à la suite des faillites de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque et, dans l'affirmative, quels particuliers ou autres organismes ont intenté des poursuites en justice et pour quelles raisons?

2. Le gouvernement a-t-il demandé conseil à des avocats et intenté des poursuites en justice et, dans l'affirmative, a) qui conseille ou représente le gouvernement, b) combien le gouvernement a-t-il dépensé à cette fin, c) prévoit-on d'autres dépenses et, dans l'affirmative, de combien?

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Madame la Présidente, la réponse est la suivante:

1) Le gouvernement est actuellement impliqué directement ou indirectement dans trois poursuites à la suite des faillites de la Banque Commerciale du Canada (BCC) et de la Norbanque. Les deux premiers procès concernent la Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières, S. C. 1984-1985, c. 51 en vertu de laquelle la *Nova Scotia Savings & Loan Company* et la *Saskatchewan Co-op* poursuivent le gouvernement. Ces poursuites reposent sur la question de savoir si les billets de la BCC que détenaient les deux institutions constituent des dépôts au sens de la loi et donc si le gouvernement doit une indemnité à ces institutions en vertu de la loi. L'autre poursuite a été intentée par la Banque de Montréal contre Sa Majesté au sujet de l'accord de participation de mars 1985. Essentiellement, la Banque de Montréal accuse le gouvernement de négligence au sujet des informations divulguées à la banque avant la conclusion de l'accord de participation.